

Donner un nom à une École...

ZAREMBA Jean-Luc, Instituteur, Ecole Maternelle Maurice Pialat, Cunlhat (63)

A qui appartient le choix de donner un nom à un établissement scolaire? L'usage voudrait que la décision revienne aux élus locaux, en fonction de leurs compétences territoriales. Marque d'un message politique, les grands législateurs de l'œuvre éducative républicaine ont longtemps inscrit leurs noms aux frontons des Écoles. Il reste bien des Écoles sans nom et le choix d'une appellation conduit par une communauté éducative peut, aussi, relever d'une démarche pédagogique. C'est l'occasion de débattre de l'école et de conduire de vrais projets sur les traces de femmes et d'hommes passeurs de cultures...

C'est une étrange habitude que d'attribuer à une rue, un bâtiment, un monument ou une école le nom d'une personne. Fréquemment, il s'agit d'honorer la mémoire d'un défunt et la postérité de son œuvre ou de son action bienfaitrice. De la sorte, une collectivité distingue l'un de ses citoyens, souvent à proximité des valeurs qu'elle affiche ou dans les limites de ses bornes territoriales. Une tendance nouvelle autorise une telle reconnaissance au profit de femmes ou d'hommes de leur vivant et, désormais, sont plébiscités les champions sportifs ou les artistes. Ainsi, des personnalités aux origines les plus diverses, non plus nécessairement issues de la seule sphère du monde politique hexagonal, se voient nommées. Parmi ces modèles, l'abnégation est un lien supposé et, à ce titre, bon nombre ont encore en commun d'avoir toujours refusé toute forme de distinction. Il semblerait, cependant, que la plupart des réticences tombent lorsqu'il s'agit de donner son nom à un lieu d'éducation. En contrepartie, un tel sésame suppose quelques passages obligés, voire de satisfaire à l'interprétation pédagogique d'une œuvre. Lutte d'influence entre le local et l'universel, entre le politique et le culturel, nommer une école n'est pas un acte anodin. Afin de prévenir de tout acte partisan ou d'autoritarisme, mieux vaut s'entendre sur la signification et l'utilité de choisir le nom d'une école.

C'est un legs qui nous ramène conjointement à un contexte historique et local. Une rue, un quartier, un hameau sont désignés en raison de caractéristiques toponymiques (Le haut, La Plaine, Le Marais, La Combe Blanche...), de considérations environnementales (Les cigales, Les glycines, La brousse...), ou encore, en vertu de leurs fonctions (L'octroi, Le marché, La balance, voire La boucherie.) C'est encore pour de simples raisons pratiques de repérage, tout particulièrement en milieu urbain, que la plupart des écoles ont repris de telles appellations locales. Lorsque le nom d'une personne a été donné à une école avant-guerre, il est, alors, fréquemment emprunté au monde politique, notamment aux grands législateurs du projet éducatif républicain. Ainsi, rares sont les agglomérations à ne pas compter une Ecole J. Ferry, ou encore P. Bert, F. Buisson et Jean Macé. Il se trouve, à l'origine du procédé, une certaine approche de l'histoire, s'en référant aux grands hommes. Le contexte, empreint de positivisme, fait la place belle aux savants célébrés dans les manuels d'E. Lavis, à la mission civilisatrice de la République, honorée à chaque page d'une histoire portée par J.

Michelet. Modèles incantatoires de la III^{ème} République, ces Ecoles se reconnaissent par leur architecture, ou bien, par leur mobilier. Parfois, il subsiste aujourd'hui, jusqu'à l'emplacement des encriers. Ces bâtiments ont en commun d'arborer un fronton sur lequel se lit la devise républicaine, avec pour unique variable un nom, la marque de reconnaissance attribuée à l'un de ses serviteurs les plus méritants. Pendant les Trente Glorieuses, les écoles continuent à se construire au rythme de l'urgence des banlieues. Les techniques, les matériaux nouveaux autorisent d'autres architectures plus lumineuses, adaptées aux besoins physiologiques des enfants. Chaque inauguration est consacrée par l'attribution d'un nom tiré d'un répertoire davantage élargi à la littérature, aux arts ou aux sciences et beaucoup plus facilement tourné vers l'international. En ce qui concerne les noms d'écoles, les initiatives relèvent continuellement d'une impulsion locale de la collectivité à qui revient la charge de bâtir et d'entretenir les locaux. Pour les Écoles, la commune est le bailleur, ce qui explique qu'elle soit désignée en bien des lieux comme « l'école communale » ou simplement « la communale ». Dans les années soixante-dix, tandis que les collèges viennent à se « bâtir au rythme de un par jour », puis lorsque les lois de décentralisation au milieu des années quatre-vingts, aboutissent à des transferts de compétences en matière de gestion et d'entretien des bâtiments, rien ne change. Les décisions demeurent un choix initialement impulsé par la collectivité territoriale de référence, puis, validé par les autorités académiques. Pour autant, des règles tacites s'imposent. L'impétrant doit être un « laïc » pour figurer comme l'identification d'un espace public, principe de neutralité oblige. Cependant, Clermont-Ferrand compte avec le prestigieux lycée public Jeanne d'Arc. Cette dernière s'affirme, ici, parmi les symboles de l'unité nationale, au même titre que Vercingétorix dans l'école voisine d'Aubière. Par ailleurs, Jeanne d'Arc paraît être l'une des appellations les plus fréquentes donnée aux institutions éducatives religieuses. De toute évidence, tout candidat appelé sera « de bonnes mœurs. » Cela s'entend, désormais, comme le fait qu'il n'ait jamais été condamné. Cette même personne affichera un passé irréprochable et ses idées, engagements, seront immanquablement classées au panthéon des courants politiques républicains, une acception large, enrôlant dans des registres bien différents des personnalités telles que Louise Michel et François-René Chateaubriand. Il peut encore être observé que l'évolution des mœurs n'aura fait que couronner Georges Brassens parmi les noms les plus répandus donnés aux collèges mais il y a peu de chances qu'il soit détrôné par son ami Pierre Perret, autrefois censuré, aujourd'hui en demeure de prêter son nom à plusieurs Écoles maternelles. Cependant, les changements de nos sociétés et l'épreuve du temps n'effacent pas les cicatrices de l'occupation, imposant un devoir de vigilance et la défiance envers toute personne convaincue de collaboration ou propagandiste de haine. Lorsque s'en mêlent le soupçon ou la rumeur, quelques artistes et écrivains coupables de pacifisme ou dont le gouvernement de Vichy a détourné les œuvres ont pu éveiller des polémiques ou de vives réticences.

Donner un nom, c'est aujourd'hui un choix encore possible pour de nombreuses écoles et, le plus souvent, en milieu rural, là où les écoles sont plus rarement nommées. De telles opérations se feront dans un contexte favorable, lorsque tous les acteurs d'une école font le pari de son avenir. Ce sera à l'occasion d'une inauguration consécutive à des travaux d'aménagement, avec la présentation des productions de l'année pour la journée portes ouvertes ou pour la fête de fin d'année. L'émergence des nouvelles techniques de l'information et de la communication, de nouvelles normes environnementales ou celles d'accessibilité, les apports en matière d'ergonomie scolaire annoncent une nouvelle ère architecturale. Dans l'espace scolaire, les chantiers devraient se multiplier et, peut-être,

conduire chaque communauté éducative à s'interroger sur l'utilité de donner un nom à son école ou encore, à savoir lequel choisir et à quelles fins. L'exercice suppose la capacité d'un groupe à se mobiliser, à accepter la contradiction et à faire preuve de créativité. Surtout, c'est prendre le risque d'agir et de décider avec les autres, avant que d'autres n'imposent des choix parfois discutables mais qui ne seront pas nécessairement discutés. Il faut se garder des modes, des luttes d'influence pour ne viser qu'une évidence, celle d'un nom qui ne fait de doute à aucun. Ce nom devra encore être assimilable à une œuvre susceptible de faire sens auprès des générations successives. De tels passeurs de culture se reconnaissent majoritairement chez les peintres et les poètes. Ils facilitent l'appropriation de leurs travaux dans les projets et constructions plastiques qui viendront, souvent, accompagner la démarche de donner un nom à une école. Les grands scientifiques ne sont pas en reste, choisir leur nom offre la perspective d'interroger des savoirs, de construire des dispositifs utiles à expérimenter pour comprendre un phénomène, et plus encore, aborder une démarche scientifique. Faire le pari de la main à la pâte devrait inciter à reconnaître davantage les travaux et noms d'équipes de chercheurs. Cependant, l'unique projection à laquelle nous voulons croire est de voir les femmes gagner cette reconnaissance d'une manière significative, marque révélatrice que les usages du passé sont bien dépassés.

C'est encore un paradoxe d'observer que le nom de ceux qui ont nourri le débat pédagogique d'hier à aujourd'hui sera inmanquablement discuté. Il n'est pas que Jean-Jacques Rousseau pour nous rappeler la rare violence que ces derniers peuvent déclencher en s'érigeant comme les portes étendards de principes éducatifs heurtant les convictions immuables d'autres. En persistant dans cette voie, il faudra anticiper les réactions que peuvent générer des noms dont beaucoup n'auront retenu de leurs préceptes que l'aspect caricatural. A ce titre, si la formation des enseignants conduit aux différentes étapes d'une carrière à l'étude de la législation et de l'histoire des institutions éducatives, il reste regrettable que celle des doctrines pédagogiques soit beaucoup plus confidentielle. Dans le même temps, bien des mouvements pédagogiques peinent à survivre, quand quelques noms auxquels ils se rapportent suffisent à légitimer un projet pédagogique. Apparues récemment, de nombreuses écoles dites « parallèles » ou « alternatives », émanant d'associations de parents, se réclament de Montessori ou de Freinet. Tout comme pour les écoles publiques ainsi nommées, il serait révélateur d'analyser ce qui, dans ces structures et, notamment par la lecture des projets pédagogiques, autorise de telles appellations. Faire référence à un philosophe de l'éducation ou à un pédagogue, c'est dépasser l'hommage pour s'engager dans des choix pédagogiques, vers un idéal d'école directement perceptible dans les pratiques. En outre, la plupart des figures emblématiques des courants pédagogiques n'ont jamais revendiqué un culte, une appellation générique aux concepts flous. Au sein de l'enseignement public, chaque enseignant est encouragé à la recherche des pratiques les meilleures et rien ne lui interdit de fréquenter un mouvement pédagogique. La liberté pédagogique d'un professeur a pour corollaire la conformité d'un enseignement et le cadre des missions dévolues à tout fonctionnaire d'état. Inmanquablement, il devra expliquer ses choix aux familles, s'en justifier auprès de son administration et ne pas apparaître comme partisan. De telles responsabilités se partagent à travers l'élaboration d'un projet d'école ou d'établissement. L'exercice vise à inciter des initiatives, à faire le pari de l'association des talents, de la capacité de révéler par une interprétation de proximité la diversité des approches en demeure de décliner les politiques éducatives nationales. En somme, il se lit l'identité d'un établissement par ce travail collectif, plus encore qu'avec une appellation.

C'est dans une perspective de projet qu'il peut être choisi d'adopter un nom pour une structure éducative. Un tel dessein suppose une recherche préalable conséquente, où se fera la part entre la nécessité de s'assurer de l'adhésion d'une communauté éducative et, celle du message par lequel ce choix peut servir l'Ecole publique dans son ambition éducative.

Observations.

Deux territoires très différents serviront d'échantillonnage témoin. Nous établirons un classement se rapportant à la fonction des personnes ou à la nature de l'œuvre des personnes dont le nom a été choisi pour une école ou un collège (politique, lettres, sciences, autres). A noter qu'il n'est pas toujours possible de trouver un minimum d'informations se rapportant au nom d'un établissement et encore plus rarement des explications relatives à ce choix ou à une quelconque exploitation de cette identité.

D) Le quartier du 8^{ème} arrondissement de Lyon.

Le 8^{ème} arrondissement s'est bâti en périphérie Sud du vieux Lyon à compter du XIX^{ème} siècle. Aux zones d'activités maraîchères se sont progressivement substituées des zones d'habitation. Dans la première moitié du vingtième siècle, les habitats provisoires laissent place à des programmes de construction, dont celui des États-Unis dessiné par l'architecte Tony Garnier. De tout temps, ce quartier se révèle comme un lieu d'accueil où se succèdent les nouveaux arrivants. Industries et commerces ont, depuis les années soixante, progressivement laissé leur place à de nouveaux logements tandis que le retour du tramway et la réhabilitation HLM des États-Unis marquaient l'entrée dans le second millénaire. En 2014, il comptait près de 70 000 habitants.

Écoles primaires: Alain Fournier, Édouard Herriot, Jean Macé, Jean Mermoz, Jean Giono, John Kennedy, Louis Pasteur, Louis Pergaud, Philibert Delorme, Combe Blanche.

Collèges: Jean Mermoz, Henri Longchambon, Victor Grignard.

NB : ont été recensés tous les collèges et toutes les écoles du 8^{ème} arrondissement de Lyon

Le territoire du Parc Livradois Forez

Le Parc national Livradois-Forez est un syndicat mixte, créé en 1981 par l'adhésion progressive des quelques 162 communes réparties sur un territoire d'une superficie de 321 996 km². Cette zone de moyenne montagne réunit les monts du Livradois et les monts du Forez, partagés par la vallée de la Sioule. Le Parc compte près de 110 000 habitants. Sa vocation première est la protection de ce vaste territoire marqué par sa ruralité, un déclin démographique continu et l'abandon des terres agricoles au profit de plantations de résineux.

Écoles primaires:

H. Pourrat à Ambert, Du moutier, E. Zola, G. Sand à Thiers, F Mitterrand à Puy Guillaume.

Collèges:

Jules Romain(Ambert), Lucien Gachon (Cunhat), Alexandre Vialatte (Saint Amant Roche Savine), Jean-Auguste Sènèze (Arlanc), Alexandre Varenne (Olliergues), François Villon (Saint Dier d'Auvergne), Gaspard des montagnes (Saint Germain l'Herm), Audembron (Thiers), Condorcet (Puy Guillaume), La Durolle (La Monnerie le Montel).

NB : Seuls ont été répertoriés les collèges et les écoles du territoire du Livradois-Forez qui portaient un nom (excepté l'école Maternelle Maurice Pialat)